

Prise en charge des enfants et des adolescents malades : quelles actions européennes ?



Les enfants sont l'enjeu des nations qui investissent dans leur avenir. Leur bien-être physique et mental relève de prises en charge spécifiques, bien décrites au niveau européen mais peu connues et donc peu appliquées. Leur mise en œuvre est pourtant plébiscitée par les familles car elle induit de la confiance dans les politiques de santé et permet aux parents de maintenir leur projection dans l'avenir.

Au niveau européen, plusieurs actions permettraient de répondre aux besoins de santé des enfants et des adolescents, malades ou non :

- Appliquer la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE) et la Charte européenne de l'enfant hospitalisé. Les grands principes de ces deux textes doivent être intégrés directement dans les textes européens ;
- Homogénéiser la formation des personnels spécialisés prenant en charge des enfants ou des adolescents malades : créer un groupe de travail permettant la mise en commun des actions positives de chaque pays ;
- Définir des indicateurs européens de qualité des prises en charge transversales pédiatriques : accès à une prise en charge psychologique, école, reste à charge des familles, maintien de salaires du parent aidant, etc. ;
- Développer les recherches européennes sur les maladies pédiatriques en créant des réseaux communs d'observation et de résultats, notamment dans le domaine des maladies émergentes des conditions de vie et d'environnement ;
- Créer des bases de données européennes par pathologie pédiatrique et renforcer nettement l'épidémiologie ;
- Créer une base de données grand public des signes d'alerte en pédiatrie ;
- Avoir une politique européenne volontariste en matière de douleur des enfants, de développement de la pédopsychiatrie et de grande prématurité ;
- Rendre effectif et plus performant le règlement européen sur les médicaments pédiatriques en donnant des moyens à l'agence européenne et aux agences nationales, en recensant les besoins et en incitant les industriels à les couvrir ;
- Uniformiser l'accès aux anciennes molécules adaptées en pédiatrie, soit par la production industrielle d'une galénique adaptée (sirop), soit par la préparation magistrale. Création d'une base de données commune (normalement en cours) via le formulaire « national » pédiatrique ;

- Elaborer des éléments de prévention communs à tous les pays européens sur les maladies en expansion : diabète, addiction, obésité etc. ; la dernière enquête de France Assos santé¹ sur l'ensemble de la population montre que 88% des Français appellent l'Europe à prendre des mesures pour encourager les Etats membres à investir davantage dans la prévention afin d'éviter le développement de pathologies lourdes ;
- Mener une politique commune de lutte contre l'obésité, notamment vis-à-vis de l'agro-alimentaire afin d'avoir une action forte : par exemple, un même étiquetage préventif ou une même politique de contrôle de la publicité.

En résumé :

- Uniformiser l'accès et l'accès sécurisé aux médicaments
- Légiférer sur la charte des droits de l'enfant
- Développer une politique de prévention plus homogène et permettant de faire face ensemble aux lobbys agro-alimentaires.

LISA ”

¹www.france-assos-sante.org/communique_presse/enquete-csa-pour-fas-les-francais-veulent-une-europe-plus-forte-et-plus-protectrice-en-matiere-de-sante